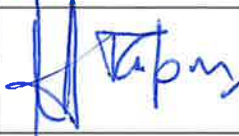


	Prénom et Nom	Fonction	Date	Visa
Rédacteur	Stéphanie GRANGE	Responsable Compliance	01/09/2026	
Vérificateur	Feïsal YAYA	ARQ	02/09/2026	
Valideur	Omar Guèye NDIAYE	DG	30/09/2026	

LISTE DE DIFFUSION		
N°	Direction (et/ou Service)	Responsable
1	ARQ	Feïsal YAYA
2	DSI	Brice HESSOU
3	DEC	Astrid AGBOTON
4	DMCM	Carine HOUNDEKON
5	DVGP	Judicaël TCHIBOZO (pi)
6	DSD-RF	Rouguiatou SQW BAH
7	DAL	Serginot LISSASSI
8	DFCP	Amadou Racine DIOUF
9	DCB	Bocar KELLY
10	DCTM	Jean-Eudes VIAYINON (pi)
11	DRJ	Gildas HOUEHOU
12	DRPS	Alain GOUHIZOUN
13	DCC	Hermann LANSE
14	DTD	Charbelle MIASSI TIKRY (pi)

**Omar Guèye N'DIAYE****Directeur Général de la SBIN S.A**

« Dans un monde numérique en perpétuelle évolution, notre mission est d'apporter au plus grand nombre le meilleur du numérique, avec l'ambition de faire préférer la SBIN. Avec cette charte de déontologie, la SBIN s'engage sur un ensemble de principes guidant sa conduite afin de garantir et d'accroître la confiance de ses salariés, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses actionnaires, de l'ensemble de ses partenaires et de la société toute entière.

Ces principes d'action et de comportement sont fondés sur le respect et l'intégrité, la qualité du service rendu à nos clients et l'esprit d'équipe. La SBIN s'engage à respecter ces principes au quotidien et à les faire respecter par toutes nos parties prenantes, quel que soit le contexte géographique ou culturel dans lequel nous évoluons.

C'est par l'exemplarité de notre comportement que nous conforterons notre position d'opérateur de confiance.

Je vous encourage à prendre connaissance de ce document de référence et à le faire vôtre. »



Une éthique professionnelle au cœur d'une croissance responsable

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTRE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 4

Organisation de la déontologie à la SBiN

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 5



Rôle de la charte de déontologie

Notre charte de déontologie sert de guide à la conduite professionnelle à tenir pour les administrateurs(trices) et salarié(e)s de la SBIN. La charte s'applique à ces derniers mais aussi à ceux qui agissent pour le compte de la SBIN. Chacun des collaborateurs, en particulier les managers, doit promouvoir, respecter et faire respecter ces principes.

Positionnement de la charte

Cette charte ne se substitue pas aux lois et aux règlements applicables en République du Bénin, au sein de l'Union Africaine et au niveau international, ni aux accords et aux engagements existants. Lorsque nécessaire, des règles déontologiques précises viennent s'ajouter aux principes énoncés dans cette charte.

Rôle du comité Ethique et Compliance

Le comité Ethique et Compliance est présidé par la Direction Générale. Il se réunit deux fois par an. Il est composé des membres du Comité de Direction de la SBIN. Ce comité a pour vocation de valider les grandes orientations Ethique & Compliance, les actions à entreprendre en cohérence avec la stratégie de la SBIN et les enjeux prioritaires. Le comité fait le point sur l'application de cette charte et sur les pratiques en matière de déontologie au sein de la SBIN. Afin de faciliter le fonctionnement au niveau de la SBIN, un réseau d'ambassadeurs éthique et compliance a été mis en place pour conseiller et jouer le rôle de relais et veiller à la diffusion des déclinaisons pratiques appropriées au sein de l'entité.



INFORMATION DOCUMENTEE

Code : PM3-ID-15

CHARTE DE DEONTOLOGIE

Date : **28/08/2026**

Version : **03**

Page **6**

Nos valeurs

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTRE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 7

Les sept (7) valeurs fortes qui unissent nos hommes et nos femmes constituent les fondamentaux de notre mode de gouvernance. Elles constituent un viatique dans notre recherche de l'excellence et de la performance :

1- Exemplarité

Nous incarnons l'excellence par nos actions et nos comportements.

En étant des modèles pour nos collègues et partenaires, nous montrons la voie à suivre en inspirant, motivant et en incarnant les valeurs et les normes de l'entreprise.

2- Proximité

Nous donnons de l'attention aux autres et sommes toujours à l'écoute. Nos réponses sont adaptées aux besoins de chacun. Nous aimons réussir et partager les succès, créant ainsi un environnement de travail solidaire et harmonieux.

3- Innovation

Nous valorisons l'imagination dans tous les domaines et favorisons la créativité. Nous voulons être les premiers au bon moment, en anticipant les tendances et en apportant des solutions novatrices à nos clients.

4- Confiance

Nous créons des relations transparentes et durables. Nos paroles et nos actes sont cohérents, et nous sommes disponibles pour agir à tout moment, bâtissant ainsi des relations solides basées sur la fiabilité et la sincérité.

5- Engagement

Symbolise notre détermination sans faille à servir nos clients, collaborateurs et partenaires. Nous nous efforçons de surpasser nos performances dans toutes nos initiatives, en mettant l'humain et l'innovation au centre de notre mission. Nos actions sont motivées par la volonté de générer de la valeur, d'améliorer les compétences, de favoriser l'excellence et de nourrir un environnement empreint de confiance, de collaboration et de respect mutuel.

6- Empathie

Nous mettons l'humain au cœur de nos préoccupations. Nous faisons preuve de compréhension et de compassion, nous assurant que chaque personne se sent valorisée et soutenue dans notre entreprise.

7- Solidarité

Agir dans un esprit d'entraide, de coopération et de responsabilité collective, en partageant les efforts et en se soutenant mutuellement pour relever les défis et atteindre les objectifs communs.

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 8

Notre engagement



Notre engagement de respect constitue un véritable guide dans nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes. Cette considération doit être pérenne dans l'exercice de nos activités et échanges. La reconnaissance de chacun dans sa différence doit être prise en considération, au-delà de la conformité aux lois et règlements.

Le respect est au cœur des relations entre les hommes et les femmes, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise, que vis-à-vis des clients, des actionnaires, et des environnements sociaux et sociétaux.

Nous respectons les individus et leur droit à la protection de la vie privée. Nous respectons les différences en raison de l'origine, de la race, du sexe, de la culture, de l'âge, de la situation de famille, de même que les croyances en matière de religion, ou de soutien à une activité politique ou syndicale.

Notre engagement d'intégrité nous conduit à respecter rigoureusement le devoir d'honnêteté dans l'exercice de notre activité professionnelle. Cette exigence appelle l'exemplarité, en particulier du management, ainsi que celle que l'on se donne à soi-même dans l'exécution de sa tâche vis-à-vis du client ou de ses collègues.

Notre engagement de qualité consiste à délivrer un service de qualité à nos clients. La qualité concerne tous les métiers, chacun y a un rôle et contribue à cet objectif. L'ambition est d'être reconnu et recommandé par l'ensemble de nos parties prenantes.

Enfin, **l'esprit d'équipe** qui nous anime, c'est aussi la solidarité et la coopération. Il permet la mise en commun des meilleures compétences à l'écoute de nos clients et de l'ensemble des parties prenantes pour gagner ensemble les challenges d'aujourd'hui et de demain. Nos principes d'action et de comportement s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux tels ceux de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- L'Organisation internationale du travail, notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) ;

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 10

- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment pour lutter contre la corruption ;
- Les engagements auxquels la SBIN S.A. a souscrit, en particulier en matière de développement durable.

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 11

Nos principes d'action

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTRE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 12

A l'égard de nos clients

La SBIN fonde sa réussite sur la qualité de ses produits et services, sur la satisfaction de ses clients et de ses parties prenantes. Attentive à leurs besoins et à leurs attentes, elle évalue et améliore constamment ses produits et services, la qualité de ses relations sur l'ensemble des canaux (boutiques, centres d'appels, canal online et réseaux sociaux), sa capacité d'innovation et ses processus au sein de parcours clients simplifiés.

Notre démarche de qualité et d'innovation, au service de nos clients, et de nos parties prenantes est au cœur de la conception et de la commercialisation de nos produits et services.

Nous tenons le plus grand compte des exigences de sécurité et de santé publique.

A l'égard de notre actionnaire

Nous axons nos actions pour développer la confiance de notre actionnaire avec l'objectif d'assurer la rentabilité de son investissement.

Dans un contexte de forte concurrence où fournir une connectivité enrichie aux populations est une ambition louable, l'Etat béninois a mis en place la SBIN S.A. La société a pour objet, tel qu'indiqué dans ses statuts de l'entité :

- La gestion, le développement et l'entretien de systèmes d'information, d'infrastructures de télécommunication et de communications électroniques publics ;
- La mise en exploitation de tout ou parties desdits systèmes et infrastructures à travers des contrats spécifiques ;
- La participation directe ou indirecte à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- Et plus généralement toutes opérations économiques et financières entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Les challenges et les opportunités du marché appellent la SBIN à prendre des initiatives majeures pour s'inscrire dans la trajectoire de la vision de l'Etat et travailler à la satisfaction des attentes de ses parties prenantes. Elle compte participer à l'amélioration de la qualité de services mobiles et à la construction d'un écosystème numérique dynamique au Bénin.

Aujourd'hui, la SBIN S.A. a pour vocation de devenir un Opérateur Global et apporter sa contribution pour « transformer le Bénin en la plateforme de services numériques de l'Afrique de l'ouest pour l'accélération de la croissance et l'inclusion sociale ».

Nous nous attachons à lui fournir régulièrement une information intelligible, pertinente et fiable et sommes à son écoute.

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 13

A l'égard de nos collaborateurs

Nous sommes confiants dans l'intégrité, la capacité d'initiative, le sens des responsabilités et la motivation de nos collaborateurs. Nous favorisons le développement de leurs qualités professionnelles et de leur responsabilité individuelle dans le cadre de marges de manœuvres accrues, ainsi que le développement de l'intelligence collective de l'innovation et de l'esprit d'équipe.

Nos équipes reflètent la diversité des cultures et des compétences. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle. Nous nous assurons de l'existence, dans chacune des composantes de la SBiN, de dispositifs qui permettent le signalement par un collaborateur d'infractions ou de fraudes dont il aurait connaissance et le traitement approprié et diligent de ce signalement dans le rappel du respect de l'application des lois.

A l'égard de nos fournisseurs

Nous établissons des relations de confiance, de respect et d'intégrité avec nos fournisseurs, en vue de faire bénéficier nos clients du meilleur service. Nous attendons d'eux qu'ils respectent des principes équivalents à ceux de cette charte.

A l'égard de nos concurrents

Nous cherchons à nous différencier de nos concurrents par une qualité d'expérience client irréprochable, basée sur la qualité de nos produits et services et de nos relations. Nous souscrivons au principe fondamental d'une concurrence saine et loyale, facteur de croissance et d'innovation.

A l'égard de l'ensemble de nos parties prenantes

Nous respectons les lois et règlements applicables dans notre activité. Nous nous abstenons de financer des partis politiques ou des associations dont l'objet est essentiellement politique. Nous rejetons la corruption. Nous promouvons l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au service du développement durable, et contribuons à l'essor des collectivités au sein desquelles nous sommes présents. Conscients de nos responsabilités, nous optimisons nos consommations d'énergie et autres ressources naturelles et intégrons les préoccupations environnementales dans nos activités. Que nous soyons chargés d'une mission d'intérêt général ou de service universel, nous nous engageons à déployer les moyens appropriés pour assurer cette mission.

Les principes de comportements individuels



Chaque administrateur ou collaborateur doit faire preuve, dans sa mission ou son activité au sein de la SBIN, d'intégrité, de respect, d'objectivité, de conscience professionnelle et de sens des responsabilités. Chacun, quelles que soient son activité et ses responsabilités, vise l'excellence, en s'efforçant de développer ses compétences et son aptitude à innover. Chacun contribue à instaurer et à maintenir un environnement de confiance et de qualité, ainsi qu'à favoriser la performance, l'initiative et l'esprit d'équipe.

Chaque administrateur ou collaborateur qui a connaissance d'une information privilégiée doit la tenir confidentielle, au sein de la SBIN et à l'égard de toute personne dont l'activité ou la mission ne requiert pas la connaissance de cette information. Toute violation de cette interdiction peut entraîner la mise en jeu de la responsabilité individuelle de cette personne, qui pourrait encourir des sanctions administratives, disciplinaires voire pénales.

Tout document de la SBIN de portée stratégique et renfermant des informations confidentielles liées à l'activité devra être conservé minutieusement et tenu à l'écart de toute personne non habilitée. Les données y afférentes doivent être protégées contre toute forme de divulgation ou d'utilisation non autorisée. Sécurité des Systèmes d'information et des réseaux.

La sécurité informatique et des réseaux constituent pour la SBIN un outil de haute portée stratégique et une source d'avantage concurrentiel. A cet égard toute forme de menace réelle ou potentielle à l'encontre du patrimoine de SBIN devra être contrée. Le personnel de la SBIN doit dans le cas d'espèce se conformer en particulier aux directives de Sécurité Informatique en vigueur.

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTRE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 16

Comment mettre en œuvre ces principes dans mon activité professionnelle ?

Dans mes rapports avec nos clients et fournisseurs

En tant qu'administrateur ou collaborateur, je veille au respect des principes d'intégrité, de qualité et d'impartialité dans mes relations avec les clients et les fournisseurs. Je m'interdis de solliciter des cadeaux ou des avantages et d'en accepter qui aient une valeur significative. Je m'abstiens de toute action irrégulière et de toute participation à des actes de corruption.

En tant que collaborateur, lorsque je négocie un contrat avec des tiers, je prends les mesures appropriées pour garantir l'exactitude des informations transmises. De plus, je m'assure, avant de lancer toute action engageant la SBIN, de la pertinence de tous les aspects du contrat (techniques, commerciaux, juridiques, etc.).

Protection des actifs de la SBIN

En tant qu'administrateur ou collaborateur, je veille à la protection et au respect de la propriété intellectuelle et de tous les projets et savoir-faire de toute nature de la SBIN. Je veille à l'usage approprié des ressources de la SBIN et à la préservation de ses actifs. J'évite tout gaspillage et tout abus. J'utilise les moyens mis à ma disposition pour le bon exercice de ma mission dans le respect de l'intérêt de la SBIN et des règles applicables. Si j'ai accès, dans le cadre professionnel ou fortuitement, à une information confidentielle, je prends toute précaution utile en vue de préserver cette confidentialité. Cette obligation subsiste pour tout collaborateur après son départ de la SBIN et tout administrateur après la fin de son mandat.

Primauté des principes fondamentaux de la SBIN

En tant qu'administrateur ou collaborateur, si j'ai connaissance d'infractions ou de fraudes commises au détriment de la SBIN S.A, je dois alerter, selon les cas : ma hiérarchie, la Direction en charge de l'Audit et du Contrôle des Risques, ou tout organe de gouvernance rapportant au conseil d'administration.

Conflits d'intérêts

En tant qu'administrateur ou collaborateur, j'évite de me trouver confronté à des situations dans lesquelles mes intérêts personnels (ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles je suis lié, ou dont je suis proche), sont contraires à ceux de la SBIN S.A. Si je ne peux éviter cette situation, je dois me déterminer en toute conscience et en toute intégrité à l'égard de la SBIN et en informer ma hiérarchie ou le responsable des ressources humaines ou, si je suis administrateur, le président du conseil d'administration de l'entité concernée.

Propriété Intellectuelle

Toutes les formes de propriété intellectuelle, en l'occurrence les inventions et les œuvres conçues ou mises au point pendant ou après les heures de travail dans le cadre d'un emploi à la SBIN, ou pour le compte de la SBIN, appartiennent à juste titre à celle-ci.

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 17

Données à caractère personnel

Chaque administrateur ou collaborateur devra veiller au respect de l'obligation légale de la SBIN de protéger les données personnelles qu'elle recueille de ses clients, de ses fournisseurs et de ses salariés. Ces données doivent être protégées contre toute forme de divulgation ou d'utilisation non autorisée. La loi définit la donnée personnelle comme étant : « toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, sociale ou économique. »



Pour tout complément d'information sur la démarche éthique de la SBIN, rendez-vous sur <https://www.celtiis.bj/>

	INFORMATION DOCUMENTEE	Code : PM3-ID-15
	CHARTE DE DEONTOLOGIE	Date : 28/08/2026
		Version : 03
		Page 18

Historique des versions		
Date	Version	Nature de changement
2022	01	Création
2023	02	Mise à jour du document à la suite du changement du Directeur Général
2026	03	Mise à jour, classification et codification du document